

## SEANCE DU 05 FEVRIER 2008 19 HEURES

Le cinq février deux mil huit à dix neuf heures, le conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqué le trente janvier deux mil huit, s'est réuni sous la présidence de Petat Eric, Maire de Quiers sur Bezonde.

Conseillers présents : PETAT E ASSELIN G GAVARET P PILTE P ARCHENAULT P DELAVEAU C PAVARD M GARRE M PIVOTEAU JM

Conseillers absents : SERRE JP LE GARREC L

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

### Information :

Madame Pavard Michèle informe le conseil que le salon des métiers d'art est annulé. Il y a eu incompréhension de la part d'un des organisateurs sur le prix demandé aux exposants.

### BILAN DES OFFRES DE LOCATION DU RESTAURANT,

Monsieur Petat informe le conseil qu'en janvier une annonce a été passée dans la revue L'hôtellerie restauration. Plusieurs personnes sont venues visiter le local et parmi celles-ci, il y a quelques personnes très intéressées. Il leur a été demandé de fournir des dossiers, de préciser leurs objectifs, d'établir un bilan prévisionnel... qui permettront au conseil d'étudier toutes les propositions.

Le conseil s'interroge sur les possibilités qui sont offertes à eux, soit refaire un bail commercial, soit vendre l'immeuble mais avec des conditions...

Pour cela il est donné quelques informations au conseil sur les dépenses et les recettes générées par la réhabilitation de ce commerce.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Achat immeubles (Ricci, Beaudoin)	144 825.21 €	Subventions reçues	88 000.00 €
Achat fonds et licence	13 202.74 €	Loyers encaissés	51 635.00 €
Travaux	483 505.46 €		
Remboursement emprunt (capital + intérêts) depuis août 2005	98 985.86 €		
	740 519.27 €		139 635.00 €

Soit actuellement un coût de 600 884.27 €

Et capital restant du au 1<sup>er</sup> janvier 2008 : 389 973.79 € (somme empruntée 450000.00 €)

## **NOUVEAUX STATUTS DU SIRIS**

Par délibération en date du 31 janvier 2008, le Conseil du SIRIS a opté pour la modification des statuts sur la Gestion du service des écoles (tout ce qui est attaché aux services scolaires, et sur la Gestion de la cuisine centrale située à BELLEGARDE, et des cantines en service sur BELLEGARDE et QUIERS SUR BEZONDE, ainsi que le personnel y afférent.

Dans sa délibération précitée, le Conseil du SIRIS sollicite le vote des Conseils Municipaux des communes membres, pour modifier les statuts du SIRIS,

Vu l'arrêté Préfectoral du 27 juin 1994,

Vu l'article L 5211.20 du CGCT (Code Général des Collectivités Locales) modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu la délibération du SIRIS en date du 31 janvier 2008, et relative à la modification des statuts,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

\* APPROUVE la modification des statuts comme suit :

- 1. Gestion du service des écoles (tout ce qui est attaché aux services scolaires) :**
  - acquisition des fournitures scolaires
  - acquisition et investissement du matériel, mobilier scolaire et informatique,
  - recrutement et gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
  
- 2 Gestion de la cuisine centrale située à BELLEGARDE, et des cantines en service sur BELLEGARDE et QUIERS SUR BEZONDE, ainsi que le personnel y afférent.**
  - Construction, entretien, réparation et gestion des locaux
  - achat de fournitures, mobilier, matériel, petits équipements, et divers achats indispensables au bon fonctionnement de ces locaux,
  - recrutement et gestion du personnel de service,
  
- 3. Gestion et financement du transport scolaire entre les écoles, et du transport vers le B.A.F (bassin d'apprentissage fixe).**
  
- 4. La contribution de chaque Commune aux dépenses du syndicat est calculée au prorata du nombre d'élèves fréquentant les écoles Primaires et Maternelle. La période de référence sera la date de la reprise des cours après les vacances de la Toussaint de chaque année.**

\* DEMANDE à Monsieur le Sous-Préfet de prendre un arrêté dès lors que les Conseils Municipaux des Communes membres auront délibéré en ce sens.

## **ZONE ARTISANALE : PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN**

Une entreprise de Bellegarde demande à acquérir des terrains sur la zone artisanale de Quiers. Considérant que Monsieur Petat Eric, Maire de Quiers sur Bezonde est partie prenante dans cette entreprise, il ne participe pas aux débats et se retire de la séance.

Le conseil étudie la proposition et décide à l'unanimité des votants (8) :

- \* de céder à la Société ACM située à Bellegarde (Loiret) 34, avenue du 21 août 1944 environ 6000 m<sup>2</sup> sur la zone artisanale qui seront prélevés sur les parcelles ZH 303 304 305 306 301 et sur la parcelle représentant un accès non créé à ce jour, pour un prix de 7.62 € le m<sup>2</sup>

- \* de signer une promesse de vente qui sera rédigée par Me Renucci, notaire à Beaune la Rolande

- \* d'autoriser un Maire-Adjoint à signer ce document et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Et dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur.

## **COMPTE RENDU VISITE FRANCELOT**

Monsieur Petat informe le conseil qu'il a rencontré la société Francelot qui souhaite acquérir des parcelles dans la zone AU rue des Pervenches et envisage de créer une zone d'habitation. Actuellement, la société Francelot a signé une promesse de vente avec un des propriétaires, les autres propriétaires dont les parcelles sont en majorité des fonds de jardin ne souhaitent pas vendre.

Monsieur le Maire signale à cette société qu'à l'occasion des dernières pluies, l'arrière de la zone était totalement inondée. Cet aménagement s'il doit se faire devra prendre en compte ces paramètres et prévoir toutes les infrastructures qui permettront de desservir sans exception tous les terrains appartenant à cette zone : voirie, réseaux eaux usées, eaux pluviales, réseaux électrique, téléphonique, défense incendie...

### **Vente terrain rue des Erables**

La vente entre la commune de Quiers sur Bezonde et Mr et Mme Tartinville Franck devrait intervenir prochainement, et en application de la nouvelle réforme d'urbanisme, il doit être délivré une déclaration préalable pour la division parcellaire.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la division de la parcelle ZI 176 d'une superficie totale de 3021 m<sup>2</sup> qui sera décomposée en trois parcelles :

- \* ZI 205 413 m<sup>2</sup> lot a vente Tartinville

- \* ZI 206 687 m<sup>2</sup> lot b vente Tartinville (les lots a et b seront regroupés pour ne faire qu'une seule entité foncière)

- \* ZI 207 1914 m<sup>2</sup> surplus qui reste propriété de la commune.

Cette déclaration sera transmise à Me Canault, notaire à Bellegarde qui est chargé de rédiger l'acte de vente.

Par ailleurs le conseil décide de ne pas vendre le reliquat de la parcelle ZI 176 qui représente 1914 m<sup>2</sup>.

### **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées avec le nouvel agent de maîtrise arrivé en juillet 2007. Monsieur Masson manque de discernement dans la gestion du personnel et la répartition des tâches, ce dysfonctionnement génère du retard dans tous les travaux et met en péril le travail d'équipe qui existait auparavant. Depuis le début de l'année pour l'aider à organiser le travail, un planning a été mis en place mais qui n'a malheureusement pas été respecté dans les délais.

Monsieur le Maire se propose de rencontrer Monsieur Masson pour lui faire part de ces réflexions et des solutions qui pourraient être apportées dans l'avenir.

### **Personnel communal : création d'un poste de contrôleur**

Le conseil décide de créer un poste dans la filière technique. La personne aura en charge la mise en place du SIG, la gestion du personnel des services techniques, le suivi des projets d'urbanisation, la gestion des bâtiments communaux et des espaces publics. Dans un premier temps une déclaration de création portera sur un poste de contrôleur. Le grade sera défini en fonction des personnes qui répondront à l'offre. Le recrutement sera fait soit par voie de mutation soit par inscription sur une liste d'aptitude pour par voie contractuelle.

### **Syndicat Intercommunal du Val de Bezonde :**

La préfecture du Loiret a été sollicitée par le Syndicat de la Bezonde pour la mise à l'enquête d'une déclaration d'Intérêt Général pour obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'entretien et d'aménagement du bassin de la Bezonde et du Huillard (enquête du 18 février 2008 au 20 mars 2008). Le conseil municipal est amené à formuler un avis sur ce projet. Cet avis doit intervenir au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête. Il est à signaler que ce programme de travaux est mis en place sur une période de 4 années. Cette année le syndicat de la Bezonde prendra en charge l'entretien des abords de la Bezonde, créera des aménagements ainsi que sur les ruisseaux de Chien Cul et des Gras.

### **Alarme école :**

Le Maire représente le devis qui avait été fourni par la société CTCAM qui proposait d'installer une alarme dans l'école, en utilisant le même principe que pour la mairie et la salle. Le coût est de 37.08 TTC par mois pour la télésurveillance et 30.14 € TTC pour la location (6 mois de gratuité sur la télésurveillance).

### **Monument aux Américains**

Le monument aux Américains est situé dans un secteur très passager, au seuil du croisement de la route de Lorris, de la RN60, de la rue de la Maublancherie. La parcelle ZP 78 appartenant à Monsieur Joscht Jean-Claude et à Madame Girard Marie-Thérèse jouxte celle du monument. Le conseil a émis le souhait d'acheter une partie de cette parcelle ZP 78 ce qui permettrait de donner de l'espace autour du monument et de sécuriser les cérémonies.

Le conseil a proposé un prix de 5.00 € le m<sup>2</sup> qui a été accepté par les propriétaires.

Après avoir délibéré le conseil dit :

- \* Qu'il sera prélevé sur la parcelle ZP 78 en accord avec les propriétaires entre 80 et 150 m<sup>2</sup>
- \* Que le prix est de 5.00 € le m<sup>2</sup>
- \* Que la société SCP Géomexpert de Villemandeur sera chargée de réaliser la division
- \* Que Me Canault sera chargé de rédiger l'acte de vente
- \* Que les frais de géomètre et notariaux seront à la charge de la commune.

Et autorise Monsieur le Maire ou un Maire-Adjoint à signer l'acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à vingt et une heure trente.

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE QUIERS  
SUR BEZONDE**

Le cinq février deux mil huit à dix neuf heures, le conseil municipal de Quiers sur Bezonde, légalement convoqué le trente janvier deux mil huit, s'est réuni sous la présidence de Petat Eric, Maire de Quiers sur Bezonde.

Conseillers présents : PETAT E ASSELIN G GAVARET P PILTE P ARCHENAUT P  
DELAVEAU C PAVARD M GARRE M PIVOTEAU JM

Conseillers absents : SERRE JP LE GARREC L

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

**Personnel communal : création d'un poste de contrôleur**

Le conseil décide de créer un poste dans la filière technique. La personne aura en charge la mise en place du SIG, la gestion du personnel des services techniques, le suivi des projets d'urbanisation, la gestion des bâtiments communaux et des espaces publics. Dans un premier une déclaration de création portera sur un poste de contrôleur. Le grade sera défini en fonction des personnes qui répondront à l'offre. Le recrutement sera fait soit par voie de mutation soit par inscription sur une liste d'aptitude pour par voie contractuelle.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Copie conforme, le 25 février 2008

**Le Maire,**